

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès



.....  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE LA COOPÉRATION ET DES  
NIGÉRIENS À L'ÉTRANGER

.....  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
.....

N° \_\_\_\_\_ /MAE/C/NE/SG

011537

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du Niger présente ses compliments au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la République Française, et a l'honneur de l'informer qu'en réaction à la note N° 023/02874 du 08 Août 2023 adressée à l'ancienne Ambassadrice du Niger par la Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, au refus de l'Ambassadeur de France à Niamey de répondre à l'invitation du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur, pour un entretien le **Vendredi 25 Août 2023 à 10h30**, et d'autres agissements du Gouvernement Français, contraires aux intérêts du Niger, les autorités compétentes nigériennes ont décidé de retirer leur agrément à **M. Sylvain ITTE** et de lui demander de quitter le territoire nigérien **sous quarante-huit heures (48h)**.

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du Niger saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la République Française les assurances de sa haute considération.

**MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PARIS (FRANCE)**



Niamey, le **25 AOÛT 2023** .....